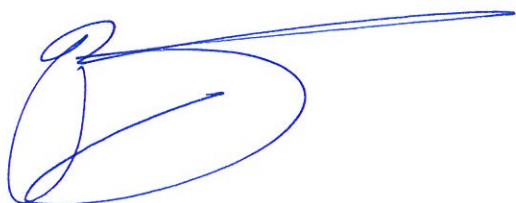


ARTICLE L 1313-1 du CDLD

Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune d'Oupeye informe la population que la première modification budgétaire du service extraordinaire de l'exercice 2022 a été voté par le Conseil communal en séance publique et peut être consulté en la maison communale (service des finances, rue des Ecoles, 4 à 4684 HACCOURT) du 28 janvier 2022 au 14 février 2022.

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

A blue ink signature consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

Pierre BLONDEAU

Pr le Bourgmestre,
L'Echevin des Finances,

A blue ink signature consisting of a stylized 'P' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Paul ERNOUX